

**Aux représentants des médias**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Deux lauréats pour le Prix développement durable 2017**

*Neuchâtel, le 31 octobre 2017.* **Le Prix académique interdisciplinaire du développement durable 2017 de l'Université de Neuchâtel a été attribué aux travaux de master de deux étudiants, l'un en sciences, l'autre en sciences économiques. Antoine Giovannini a étudié la problématique de la biodiversité par le biais d'un indicateur original : la présence d'araignées dans les vergers. Laurent Ott, lui, s'est penché sur la taxe CO2 pour en questionner l'efficacité dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre. Les deux lauréats recevront leur prix en novembre prochain dans le cadre de la cérémonie de remise des titres académiques.**

L'Université de Neuchâtel propose [un Prix](#) récompensant les deux meilleurs travaux de master traitant d'une thématique liée au développement durable. Dotée de CHF 2500.-, cette distinction vise à récompenser l'esprit critique, la pluridisciplinarité ainsi que le choix de thématiques d'ordre environnemental et social dans la rédaction des travaux.

Cette année, ce sont les travaux de deux étudiants qui ont été retenus par le jury. L'un portant sur la problématique de la biodiversité et l'autre sur la problématique de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### **Des araignées indicatrices de bonnes pratiques agricoles**

Face à la perte de la biodiversité et à la dégradation de l'environnement et du paysage, la politique agricole nationale favorise des actions de la part des agriculteurs afin de minimiser ces effets négatifs. La démarche d'Antoine Giovannini s'inscrit dans ce contexte. L'objectif de son travail de master était de développer un outil d'analyse capable de mesurer de manière pertinente si un verger est plus ou moins favorable à la biodiversité et aux fonctions écologiques qui y sont liées.

Il s'est ainsi intéressé aux communautés d'araignées dans 15 vergers de Suisse romande. Les araignées reflètent en effet de nombreux aspects de l'écosystème dans lequel elles se trouvent : étant prédatrices, elles dépendent de la présence de nombreuses autres espèces. En particulier, comme de nombreuses espèces d'arthropode utiles, elles ont besoin d'une végétation et d'un milieu d'une certaine qualité structurale afin de pouvoir exercer leur méthode de chasse, que ce soit par l'intermédiaire de toiles ou de chasse active.

Il ressort de son étude que, d'un point de vue biologique, les communautés d'araignées représentent un indicateur pertinent pour décrire les typologies de vergers les plus efficaces pour abriter une biodiversité utile. L'étude a intégré une réflexion sur la perception de ce nouvel indicateur par les agriculteurs et sur la possibilité d'utiliser la présence de ces espèces d'araignées typiques dans les vergers comme objectif à atteindre pour les agriculteurs afin de recevoir des paiements directs en complément des actions précises à exécuter (taux de fumure limité, jachère obligatoire sur certaines parcelles etc.).

#### **La taxe CO2 un outil efficace ?**

Les changements climatiques causés par les émissions de gaz à effet de serre sont une menace majeure pour notre planète. En Suisse, la taxe CO2 est un des principaux instruments mis en place par les pouvoirs publics pour contrer cette menace. Cette taxe est prélevée sur les combustibles fossiles tels le mazout et le gaz naturel lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés comme carburants. Elle devrait d'une part encourager les individus à réduire leur consommation de ces combustibles et d'autre part les inciter à prendre des mesures pour augmenter l'efficacité énergétique de leur logement et/ou de leur chauffage.

En 2016, cette taxe a passé de CHF 60.- à CHF 84.- par tonne de CO2 car le taux d'émission ciblé par le Conseil fédéral pour 2015 n'avait pas été atteint.

Dans son travail de master, Laurent Ott démontre que cette augmentation de la taxe n'a eu aucun des effets espérés dans le court terme : la consommation de combustibles fossiles des ménages suisses pour le chauffage n'a pas diminué et rien n'indique une propension plus élevée à investir dans l'efficacité énergétique en 2016.

Ce mémoire remet donc en cause la pertinence de cette taxe.

Une conclusion qui interpelle à l'heure où les pouvoirs publics annoncent une nouvelle augmentation de la taxe CO2 pour 2018.

*Contacts :*

*Antoine Giovannini, tél. : 077 432 29 50, [antoine.giovannini@unine.ch](mailto:antoine.giovannini@unine.ch)*

*Laurent Ott, tél. : 079 420 00 94, [laurent.ott@unine.ch](mailto:laurent.ott@unine.ch)*